



République Française
Département de la Vienne
Arrondissement de Poitiers
COMMUNE DE BIARD

SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 14 février à 18h30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 8 février 2022, s'est réuni en présentiel à la mairie et à distance par visioconférence en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 14

Membres absents : 5

Membres présents en mairie :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, CORBEL Stéphane, AUMOND Maryse, ISTIN Bertrand, OLIVIERO Christophe, CHASSEPORT Aurélie, BAYOU Virginia, DURAND Dominique.

Membres présents par visioconférence :

Mmes, MM. MOREAU Geneviève, TACHAT Jean-Luc, BERNARD Michèle.

Membres absents excusés :

M. DEPORT Yannick donne pouvoir à MORISSEAU Gilles
Mme MATHIEU-DEMEOCQ Séverine donne pouvoir à Mme BAYOU Virginia
Mme CORDEAU Laëtitia donne pouvoir à M. ISTIN Bertrand
Mme REPOUSSARD Céline donne pouvoir à Mme CHASSEPORT Aurélie
M. JOLLY Pierre donne pouvoir à Mme BERNARD Michèle.

Secrétaire de séance : Mme AUMOND Maryse.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

MODALITES D'ORGANISATION DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFERENCE

L'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, adoptée par le Gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, autorise les exécutifs locaux à « décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut en audioconférence ».

Il est alors proposé l'adoption des modalités suivantes : utilisation de l'outil Microsoft Teams – mention dans la convocation de l'organisation de la réunion du conseil municipal en visioconférence, en présentiel ou en mode mixte – test préalable à la séance de la connexion internet de chaque membre – appel nominal et indication du nombre de procurations – prise de parole en levant la main ou en utilisant le système de messagerie – accessibilité des débats en direct au public de manière électronique via la page facebook de la commune – vote des délibérations au scrutin public.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte, durant la période d'état d'urgence sanitaire, les modalités d'organisation des séances du conseil municipal à distance qui seront également applicables aux réunions des commissions.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - DEBAT

La protection sociale complémentaire est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé en complément du régime de la sécurité sociale et en prévoyance.

La nouvelle ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, qui attend ses décrets d'application, prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (elle ne pourra être inférieure à 20% d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (qui ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence). Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

Il est précisé que les employeurs publics doivent mettre en débat ce sujet, avant le 18 février 2022, au sein de leurs assemblées délibérantes et dans le cadre du dialogue social avec les instances représentatives du personnel

Le Conseil Municipal a débattu des enjeux de la protection sociale complémentaire.

ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL – CONVENTION DE GESTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VIENNE

La collectivité a souscrit un contrat d'assurance statutaire du personnel affilié à la CNRACL, avec la société CNP Assurances sise à Paris (75), sur la base d'un taux de cotisation annuel établi à 6.41 %, pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Il est alors proposé de confier la gestion de ce contrat d'assurance au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne dans le cadre de ses missions facultatives.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, adopte la convention de gestion établie par le Centre de Gestion relative au contrat d'assurance statutaire conclu avec la société CNP Assurances.

AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DE L'EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS SIS LIEUDIT « LA FENETRE » AVEC ON TOWER FRANCE

Délibération reportée à un prochain conseil municipal.

ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER (AFAFAF) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES PROPRIETAIRES

L'aménagement foncier, agricole et forestier (AFAFAF) résulte de la création de la ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) Sud Europe Atlantique (SEA), sous la maîtrise d'ouvrage de Cosea.

Le bureau de cette association est composé des maires de chaque commune membre (Vouneuil-sous-Biard, Fontaine-le-Comte, Marçay, Ligugé et Biard), de 5 propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture, parmi les membres de l'AFAFAF et de 5 propriétaires désignés par les conseils municipaux parmi les membres de l'AFAFAF, à raison d'un propriétaire par commune.

Le mandat des membres de l'association désignés pour six ans étant arrivé à expiration, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, désigne M. Jack Repoussard en qualité de propriétaire pour représenter la commune de Biard au sein de l'AFAFAF.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Report au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Association Valboivre – Assemblée générale
- Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Grand Poitiers Communauté Urbaine
- Projet de construction d'un parc photovoltaïque lieudit « la Fenêtre »
- LGV SEA Tours-Bordeaux – Impact environnemental
- Transition écologique – Projet d'énergie renouvelable
- Etude de l'association des villes et villages où il fait bon vivre
- Travaux de voirie
- Gestion des antennes de téléphonie mobile.